



CONSEIL MUNICIPAL du 15 Avril 2022

Mairie de Saint-Esteben, 20h30

Etaient présents :

Bonetbelche Elixabet, Biscay Nicolas, Duhart Mathias, Damestoy Pampi, Bidegaray Sylvie, Bordagaray René, Petrissans Mailux, Larranda Régine

Excusés : Durruty Jean-Michel, Lesieur David

Secrétaire de séance : Bonetbelche Elixabet.

1/ VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Madame LETORT, Receveur Municipal, à la clôture de l'exercice.

Elle précise qu'après vérification, le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de la commune. Le compte de gestion est soumis au Conseil Municipal en même temps que le Compte Administratif.

2/ VOTE DU COMPTE ADMINSTRATIF 2021

M. DUHART, 1^{er} adjoint, présente le Compte Administratif de l'exercice 2021 aux membres du Conseil Municipal. Le Conseil Municipal, le maire s'étant retiré au moment du vote, après en avoir délibéré et après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice, vote à l'unanimité le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2021, et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus :	454 742.00
	Réalisé :	204 347.76
	Reste à réaliser :	89 808.00
Recettes	Prévus :	454 742.00
	Réalisé :	163 762.74
	Reste à réaliser :	115 951.60

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	334 977.00
	Réalisé :	209 746.10
	Reste à réaliser :	0.00
Recettes	Prévus :	334 977.00
	Réalisé :	375 141.89
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-40 585.02
Fonctionnement :	165 395.79
Résultat global :	124 810.77

3/ AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021

Le compte administratif fait apparaître :

• Un excédent de fonctionnement de	83 630.51
• Un excédent reporté de	81 765.28
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	165 395.79
• Un déficit d'investissement de	40 585.02
• Un excédent des restes à réaliser de	26 143.60
Soit un besoin de financement de	14 411.42

Mme le Maire propose d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

➤ Résultat d'exploitation au 31/12/2021 : EXCÉDENT	165 395.79
➤ Affectation complémentaire en réserve (1068) :	74 394.52
➤ Résultat reporté en fonctionnement (002) :	91 001.27

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DÉFICIT **40 585.02**

- Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'affectation des résultats proposée.

4/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Mme le Maire propose de maintenir les taux 2021 en 2022.

	Base	Taux	Produit
Foncier bâti	270 300 €	25.32%	68 440 €
Foncier non bâti	33 900 €	43.31%	14 682 €

- L'ensemble du Conseil Municipal délibère en faveur du maintien des taux 2021 inchangés.

5/ VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2022

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2022 :

Investissement

Dépenses	:	380 150.00
Recettes	:	354 006.40

Fonctionnement

Dépenses	:	378 282.00
Recettes	:	378 282.00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses	:	469 958.00 (dont 89 808.00 de RAR)
Recettes	:	469 958.00 (dont 115 951.60 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses :	378 282.00 (dont 0.00 de RAR)
Recettes :	378 282.00 (dont 0.00 de RAR)

6/ DISSOLUTION DU BUDGET DU DOMAINE FUNERAIRE

La Trésorière nous a proposé, pour plus de lisibilité, de dissoudre le budget du domaine funéraire au 1^{er} janvier 2022 et de l'intégrer au budget principal.

- L'ensemble du Conseil Municipal délibère donc en faveur de la dissolution de ce budget au 01/01/2022 et de son intégration dans le budget principal de la commune.

7/ PARTICIPATION EXTENSION RESEAU ELECTRIQUE M. OXARANGO

Un permis de construire a été accordé à M. Mathieu OXARANGO avec la condition qu'il prenne à sa charge les travaux d'extension électrique portés par le SDEPA.

Afin de lui demander le remboursement des frais, la Perceptrice nous demande de le formaliser par le biais d'une délibération.

Le montant des travaux : 38 190.89 €

- Participation SDEPA : 31 522.04 €
- Part communale à rembourser par M. OXARANGO : 6 668.85 €

- L'ensemble du Conseil Municipal délibère en faveur de cette prise en charge des travaux d'extension par le bénéficiaire du permis de construire, M. Mathieu OXARANGO.

8/ FIXATION DES DURÉES D'AMORTISSEMENT DES IMOBILISATIONS

Mme le maire expose que Mme la Perceptrice demande une délibération relative à la durée d'amortissement des subventions d'équipement versés.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, les articles, 202, 203 et 204 sont obligatoirement amortissables.

Mme le Maire propose de fixer la durée d'amortissement du compte suivant comme suit :

Article	Durée
202	5 ans
203	5 ans
204	5 ans
Acquisitions inférieures à 2 000 €	1 an

- L'ensemble du Conseil Municipal délibère en faveur des durées d'amortissement tel que présenté.

9/ CHANGEMENT DES STATUTS DU SIVU IKAS BIDE

Le changement de statut du SIVU n'a pas été fait lors du transfert du personnel.

La préfecture a demandé au SIVU de reprendre une délibération englobant le transfert de siège social et du personnel.

Le SIVU ayant délibéré le 26/03/2022, c'est maintenant aux communes de Saint-Esteben et Saint Martin d'Arberoue de valider ces transferts.

- L'ensemble du Conseil Municipal délibère en faveur de ce changement de statut.

SUJETS DIVERS :

Modification du PLUi : Avis favorable donné par l'Inspectrice – Commission en Mai prochain

Point Travaux Voirie communale

Point Travaux Toiture SANOKI

Plan Local de Randonnées – PLR et Projet Garralda

Elections Présidentielles / Permanences Bureau de vote

Ateliers collectifs Informatique et Cap Bien-être / Partenariat avec l'UDCCAS / Calendrier Mai-Juin

Cérémonie du 8 Mai / Fête Dieu

Fin de la séance à 23h00

Le Maire,
Régine LARRANDA

